

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Réalisation d'un chantier formation pour l'amélioration d'un sentier piétonnier dans le bois du Bedat.

L'amélioration des liaisons douces entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville est inscrite dans le plan d'action du Contrat de Ville 2015/2020.

Sur les Hauts de Bayonne, un réseau important de cheminements piétons qualitatifs existe déjà, mais ce réseau souffre de coupures auxquelles des aménagements relativement simples devraient permettre de remédier. Le Plan stratégique local (étude réalisée à la fin du PRU-2014) et le Contrat de Ville (2015) ont mis en évidence ces cassures et ce manque de lisibilité des cheminements piétons, et l'intérêt de réaliser quelques aménagements complémentaires pour faciliter les déplacements des habitants. Le chemin du Bedat qui fait l'objet de ce projet d'aménagement à travers un « Chantier formation qualification nouvelle chance », relie la résidence d'habitat social du Bedat au parc de Caradoc.

Ce chemin revêt aujourd'hui un caractère confidentiel et il s'agit de mieux le valoriser tant pour les déplacements des riverains que pour la visite du public. Son entrée Est, côte Caradoc, n'est pas signalée et est peu qualitative comparée au caractère remarquable du site de Caradoc. A l'ouest, l'autre entrée est également très peu connue, au fond de l'impasse du Bedat. Peu de Bayonnais ont accès à cet endroit très remarquable pour sa végétation dense.

Le sentier actuel est relativement peu emprunté. Il constitue pourtant un chaînon important de ce qui pourrait être une liaison piétonne interquartiers, allant de la rue Maubec aux résidences Breuer. Pour autant l'objectif est bien de garder à ce cheminement une vocation uniquement piétonne et d'agrément, confortée par des investissements légers.

Parcours quotidiens, parcours historiques, parcours sportifs... la création de ces cheminements a également vocation à offrir une qualification et un parcours professionnel à des personnes issues des quartiers prioritaires où se situe ce sentier à travers un « Chantier formation qualification nouvelle chance ». Ce module de formation est financé en grande partie par la région Nouvelle-Aquitaine avec un portage Ville de Bayonne/GIP-DSU/INSUP/CFPPA des Landes. L'aménagement du chemin du Bedat constitue une expérience qui pourrait être renouvelée sur d'autres thématiques.

Ce chantier s'appuiera sur la formation qualifiante de 12 jeunes ou adultes issus en priorité des quartiers de la Politique de la Ville dans le secteur de l'aménagement paysager. Cette perspective constitue un marqueur fort pour améliorer l'employabilité des habitant(e)s des quartiers prioritaires. La finalité d'un chantier formation qualification nouvelle chance reste la mise en emploi des stagiaires.

La formation « nouvelle chance » doit permettre aux 12 stagiaires de :

- développer des facultés de socialisation et de travail en équipe,
- maîtriser les connaissances et compétences des métiers,
- acquérir les savoirs de base permettant l'accès à la qualification,
- obtenir un premier niveau de qualification (certification totale),
- acquérir des capacités et aptitudes permettant l'adaptation au monde professionnel,
- trouver un emploi dans le secteur recherché.

Le public visé par ce chantier formation est le suivant :

- hommes et Femmes (à parité, issus des quartiers prioritaires de Bayonne),
- jeunes de 18 à 26 ans et adultes en difficulté, sans qualification,
- demandeurs d'emploi de longue durée,
- bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- personnes prises en charge au titre de l'aide sociale.

Le chantier se déroulera du 1^{er} novembre 2016 au 16 juin 2017. Il s'organisera à partir d'une situation de mise au travail, sur une production grandeur nature, alliant production, formation et accompagnement individuel :

- apprentissage et mise en œuvre des techniques adaptées aux différentes activités en partenariat avec les services techniques,
- ateliers spécifiques, projet collectif,
- découverte des métiers de l'environnement et du développement durable,
- relais entre partenaires et bénéficiaires.

Le diplôme attribué à l'issue de la formation sous condition de réussite aux examens sera un titre professionnel « ouvrier paysager » (diplôme de niveau V équivalent au CAP). Le chantier réalisé sur le chemin du Bedat sera encadré par une équipe de professionnels du

CFPPA des Landes qui s'appliquera à respecter les critères pédagogiques du titre professionnel.

Les prescripteurs sollicités pour le recrutement des stagiaires sont les suivants : Pôle Emploi, le département des Pyrénées-Atlantiques, Cap Emploi, la Mission locale, le Plie de l'agglomération bayonnaise et le CCAS de Bayonne.

Le budget prévisionnel de l'opération sera pris en charge de la façon suivante :

- frais pédagogiques (rémunération des personnels enseignant et administratif, déplacements) : environ 90 000 €, pris en charge à 70 % par le Conseil Régional, le solde par les autres financeurs : GIP-DSU, prescripteurs ;
- rémunération des stagiaires : coûts variables en fonction de l'âge et de la situation des stagiaires qui seront sélectionnés en octobre prochain. Frais intégralement pris en charge par le Conseil Régional au titre de la formation professionnelle ;
- coût du chantier à la charge de la collectivité : 26 400 €, constitué des dépenses liées aux aménagements qui resteront sur place, à savoir la valorisation de la mise à disposition de matériel, de matériau et de personnel Ville pour 14 000 € et les achats de matériaux pour 12 400 € (enveloppe politique de la Ville).

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le recours à ce chantier formation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire avec l'INSUP permettant le dépôt de dossier d'une demande de subvention auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.